



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<https://lacode.be/rapport-general-sur-la-pauvrete.html>

Rapport Général sur la Pauvreté, dix ans après... Le droit à la protection de la vie familiale

- Nos publications - Pauvreté et mendicité -
Date de mise en ligne : septembre 2005

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Il y a dix ans, était publié le Rapport Général sur la Pauvreté (RGP). Ce rapport avait été réalisé à l'initiative d'ATD Quart Monde et de l'Union des Villes et des Communes belges. Pour la première fois, la pauvreté était abordée en termes de droits fondamentaux.

Fait nouveau, le RGP a aussi été le résultat d'un long travail de réflexion et de collaboration avec les personnes vivant dans la pauvreté. En effet, le temps a été pris pour qu'un vrai dialogue se mette en place entre personnes issues de la pauvreté et professionnels du secteur, et ce dialogue a notamment permis qu'il devienne une référence en la matière et un outil cohérent de travail et de lobbying. Ce rapport contient enfin de nombreuses recommandations en vue de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale dans notre pays.

Diverses avancées ont été possibles grâce au RGP. Nous pensons notamment à la mise sur pied en 1999 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale créé par l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté. Le RGP demandait en effet la création d'un outil structurel de concertation pour stimuler un processus de politique générale de lutte contre la pauvreté.

Les missions du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale sont les suivantes : analyser les informations en matière de précarités d'existence, formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques, émettre des avis d'initiative et rédiger un rapport tous les deux ans. L'Accord de coopération précise enfin que ces missions doivent s'exercer en concertation structurelle avec les personnes en situation de pauvreté.

Dix ans plus tard, il était nécessaire de faire le point. Un état des lieux intermédiaire a été coordonné par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Des groupes de travail ont été mis sur pied au sein des provinces et une réunion finale rassemblant tous les acteurs et à laquelle le grand public a été invité s'est déroulée le 16 juin 2005 aux Beaux Arts à Bruxelles.

Une note de réflexion préparatoire a été constituée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Elle s'est articulée autour de huit droits : droit à la famille, à l'aide sociale, à la santé, à l'emploi, au logement, à la culture, à l'éducation et à la justice, et enfin du thème transversal de la connaissances et des indicateurs.

(Extrait de l'introduction)